

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Préparation de l'après-C2000: pour une Ville de Genève innovatrice en matière de mobilité urbaine»

(amendée par la commission et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 30 septembre 2000 dans le rapport M-365 A & ss.)

MOTION

Considérant que:

- le plan Circulation 2000 arrive bientôt à échéance sans avoir atteint ses objectifs;
- pour l'instant, le transfert modal se fait encore et toujours en faveur de la voiture dans la majorité des villes d'Europe, même si cette tendance a été légèrement freinée dans certains cas, comme à Genève;
- l'objectif principal reste une diminution massive du trafic au centre avec un transfert vers d'autres modes de déplacement, et à terme une mobilité conviviale, écologique et économe;
- les enjeux de l'avenir des transports en milieu urbain sont complexes et considérables, et qu'il est important de sortir des sentiers battus et des polémiques habituelles;
- il est important de mener une réflexion de fond sur ces enjeux et sur les solutions possibles afin de disposer à temps des bases nécessaires à une prise de décision,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. formuler et publier un document de politique municipale de la mobilité avec des objectifs clairs à moyen et long terme ainsi que des stratégies de mise en œuvre;
2. informer régulièrement le Conseil municipal sur les travaux de commissions extra-parlementaires s'occupant de la mobilité en Ville de Genève;
3. consulter régulièrement les communes limitrophes de la ville de Genève.